

**CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
15-16 MAI 1997 (TROMSØ, NORVÈGE)
DÉCLARATION POLITIQUE ET PROGRAMME DE TRAVAIL
1997-2000**

Les Ministres et représentants gouvernementaux des Etats et les représentants de la Commission européenne participant à la Conférence paneuropéenne sur la coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite de drogues:

1. Ayant passé en revue:
 - les nouvelles tendances de l'abus de drogues à travers l'Europe et les défis qui en résultent pour les services gouvernementaux et non gouvernementaux professionnels engagés dans la lutte contre l'abus et le trafic de drogues;
 - les initiatives politiques, programmes et projets actuellement mis en oeuvre par les Etats et les organisations internationales pour rendre l'effort commun aussi efficace que possible pour empêcher l'abus de drogues, leur production, leur fabrication et leur trafic illicites;
 - les efforts entrepris pour promouvoir la santé et le bien-être des personnes et protéger les sociétés des maux engendrés par l'abus de drogues;
2. Très inquiets de la rapide progression de drogues telles que l'héroïne et la cocaïne dans certains pays d'Europe centrale et orientale, de la réapparition de l'essai de l'héroïne —notamment en la fumant— par des groupes de jeunes dans certains pays occidentaux, et de la polytoxicomanie croissante;
3. Egalement préoccupés par la propagation dans plusieurs pays de l'abus de stimulants du type amphétaminique, par la constante progression de nouvelles drogues synthétiques qui ne sont pas incluses dans les tableaux de la Convention des Nations Unies de 1971 et par l'usage d'autres substances psychotropes dans le cadre des activités de loisir de groupes de plus en plus jeunes ainsi que par le message apparent d'acceptation de ces phénomènes quelquefois véhiculés par certaines médias et produits de consommation destinés à ces groupes;
4. Notant que le Deuxième Sommet de Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe qui se tiendra à Strasbourg les 10 et 11 octobre 1997 présentera une occasion importante de se pencher sur les problèmes liés aux drogues;
5. Considérant que ce Sommet sera également une occasion de dresser le bilan des travaux du Groupe Pompidou et de prendre acte des résultats de la réunion ministérielle de Tromsø;
6. Persuadés de l'importance des échanges entre les services chargés respectivement, et à tous les niveaux, de la lutte contre le trafic et de la prévention sanitaire et sociale afin de renforcer l'efficacité de leurs actions;
7. Conscients que des mesures efficaces pour prévenir et réduire l'abus de drogues doivent s'appuyer sur le recueil d'informations fiables, pertinentes et dans les temps requis sur la nature et l'étendue des problèmes, les liens avec les facteurs culturels qui en sont la cause et les risques réels encourus par la consommation des substances en question;



II. Normativa internacional

8. Préoccupés par la perception du public, souvent insuffisante, de la réalité du problème de la drogue, notamment dans les pays où il s'agit d'un phénomène relativement récent, et notant le rôle que les médias peuvent jouer dans ce contexte;
9. Conscients que l'usage de drogue est un facteur aggravant de risque d'exclusion sociale;
10. Très préoccupés par la violence et la puissance économique grandissantes des organisations criminelles engagées dans la production, le trafic et la distribution de stupéfiants et de substances psychotropes et dans le détournement et l'usage illicite de précurseurs et substances chimiques essentielles, ainsi que dans le blanchiment d'argent, ce qui les rend difficiles à combattre, tout en corrompant les institutions et représentant de sérieuses menaces pour la société;
11. Préoccupés également par les liens de plus en plus étroits au niveau transnational entre les organisations criminelles engagées dans le trafic de drogues et d'autres activités criminelles, telles que le blanchiment d'argent et le détournement et l'usage illicite des précurseurs et substances chimiques essentielles;
12. Préoccupés de même par l'implication de certains groupes terroristes dans la production, le trafic et la distribution de drogues, de précurseurs et de substances chimiques essentielles et dans le blanchiment d'argent;
13. Reconnaisant les efforts déployés au niveau de la région par les Etats, les organisations non gouvernementales et les organisations internationales pour créer des mécanismes de coopération aptes à combattre ces tendances et pour assister les pays ayant moins d'expérience dans la lutte contre ces nouvelles menaces;
14. Se félicitant de l'occasion qu'offre la session spéciale de 1998 des Nations Unies de faire un bilan détaillé de tous les efforts déployés pour combattre les drogues illicites et l'usage de ces substances;
15. Réaffirment leur engagement, exprimé dans la Déclaration finale de la Conférence de Strasbourg de 1994, en faveur de la poursuite et du renforcement de la coopération et des efforts à travers toute l'Europe pour lutter contre tous les aspects du problème des drogues illicites dans le cadre d'une stratégie globale, équilibrée et multidisciplinaire, et en particulier:
 - (i) Réaffirment leur engagement à l'égard des Conventions des Nations Unies de 1961, 1971 et 1988 qui sont à la base des efforts internationaux pour contrôler l'abus et le trafic de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs, et soulignent que ces instruments et les dispositions législatives et mesures de contrôle qui en découlent devraient être étendus, s'il y a lieu, à de nouvelles drogues synthétiques plus récentes dont certaines, y compris les stimulants de type amphétaminique, sont déjà couvertes par les Conventions;
 - (ii) Soulignent l'importance que tous les pays de la région ratifient ces conventions et les appliquent de façon plus efficace et mettent en place et appliquent une législation nationale adéquate;
 - (iii) Soulignent également l'importance que ces pays ratifient et appliquent la Convention européenne relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et, s'il y a lieu, l'Accord européen relatif au trafic illicite par mer;



II. Normativa internacional

- (iv) Invitent les Etats à appliquer les recommandations du Groupe d'Action Financière et à renforcer la coopération judiciaire internationale afin de rendre plus efficace l'investigation criminelle des activités liées au blanchiment de l'argent;
- (v) Appuient les appels lancés pour que la session spéciale de 1998 de l'Assemblée Générale des Nations Unies envisage d'amender la Convention de 1971 en vue d'établir, entre autres, un système d'autorisation d'importation et d'exportation pour les substances figurant aux Tableaux III et IV et un système d'estimation simplifié pour les substances figurant aux Tableaux II, III et IV de cette convention;
- (vi) Invitent les Etats à contribuer activement aux travaux préparatoires de l'Assemblée Générale et à assurer une participation au plus haut niveau à celle-ci, afin de réaffirmer solennellement leur engagement pour la lutte contre l'abus et le trafic illicite de drogues au plan international;
- (vii) Encouragent vivement tous les pays à mettre en place des structures gouvernementales et des dispositions législatives efficaces afin d'assurer une politique globale, multidisciplinaire et coordonnée pour prévenir et lutter contre l'usage et le trafic de drogues illicites;
- (viii) Encouragent les pays et les organisations internationales à créer des mécanismes de surveillance efficaces des nouvelles tendances de l'abus de drogues, y compris les nouvelles substances utilisées, et d'entreprendre des recherches sur les facteurs multiples, notamment sociétaux et économiques menant à ces développements et sur les risques associés;
- (ix) Reconnaissent la nécessité de continuer à renforcer les programmes existants de prévention, de traitement, de soins et de réinsertion et de procéder à leur évaluation;
- (x) Soulignent l'importance des aspects de santé publique des problèmes liés à l'injection de drogues, y compris la prévention de la transmission de l'infection par le VIH, de l'hépatite et d'autres maladies infectieuses;
- (xi) Soulignent l'importance de la prévention primaire, particulièrement celle destinée aux écoliers, et la nécessité de développer de nouvelles approches préventives vers de nouveaux groupes, particulièrement les jeunes, qui font l'expérience de la drogue;
- (xii) Reconnaissent l'importance de poursuivre des expériences contrôlées pour tester des approches novatrices du traitement, des soins et de la réinsertion destinées aux usagers de drogues et réaffirment la nécessité que ces expériences soient évaluées sur une base scientifique;
- (xiii) Soulignent la nécessité d'adapter la prévention, le traitement, la réinsertion et les mesures de réduction des risques aux réalités de la situation locale de l'abus de drogues et au contexte culturel qui s'y rattache;
- (xiv) Soulignent l'importance du développement des échanges et d'une formation partagée entre les professionnels de la lutte contre le trafic et ceux de la prévention sanitaire et sociale;
- (xv) Exhortent les Etats présents à évaluer les dispositions déjà prises et à renforcer la coordination et la coopération dans la lutte contre le trafic illicite de drogues, le détournement de précurseurs et de substances chimiques essentiels, le blanchiment de l'argent et contre les personnes et les groupes criminels



II. Normativa internacional

engagés dans ces activités, et dans la lutte contre des activités similaires liées à la drogue menées par certains groupes terroristes;

(xvi) Invitent les Etats présents à développer ou approfondir la coopération avec les entreprises de la chimie pour qu'elles soient particulièrement vigilantes dans la commercialisation des précurseurs et substances chimiques essentielles, fréquemment utilisés pour la fabrication des drogues illicites et informent les autorités compétentes lorsqu'elles sont confrontées à des commandes douteuses;

(xvii) Invitent les Etats à tenir compte, dans la mise en place de leurs politiques nationales, des effets prévisibles sur les autres pays de la région;

(xviii) Se félicitent du nouveau programme de travail pour la période 1997-2000 adopté par les ministres des Etats membres du Groupe Pompidou qui figure en annexe à cette déclaration.

Annexe Programme de Travail du Groupe Pompidou 1997-2000

Objectifs et rôle du Groupe Pompidou

La mission du Groupe Pompidou est de promouvoir et de soutenir, dans un contexte paneuropéen, l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques et programmes nationaux et de renforcer la coopération internationale en adoptant une approche multidisciplinaire pour combattre les problèmes liés aux drogues illicites.

La production, la fabrication, le trafic et la consommation de drogues illicites est un problème mondial qui ne peut être combattu efficacement que par la participation active de tous les pays et une action commune dans tous les secteurs concernés afin de trouver une réponse politique équilibrée, intégrée et globale. A cet effet, le Groupe Pompidou représente, en tant qu'organisation régionale pour l'Europe, un forum très important pour ses Etats membres.

Etant l'une des premières instances internationales à se consacrer spécifiquement à une approche multidisciplinaire, le Groupe continuera, dans le cadre de ses activités, à se concentrer sur les questions impliquant plusieurs services différents (police, douanes, justice, santé, domaine social, éducation, etc.) appelés à travailler de concert, et sur les mécanismes de coopération existant entre eux. Il tend également à promouvoir tout particulièrement dans ses discussions l'interaction et la circulation des informations entre les niveaux politique, administratif, opérationnel et celui des experts.

Du fait de sa nature, le Groupe, qui a des structures et des méthodes de travail relativement souples mais des ressources limitées, est tout particulièrement appelé à jouer un rôle d'innovateur, de catalyseur et de coordinateur en cherchant à étudier les situations qui apparaissent, ainsi que les problèmes et les programmes mis en oeuvre pour y faire face, en vue d'identifier des orientations potentiellement utiles pour le développement des interventions.

L'augmentation des adhésions au Groupe et la participation d'Etats non membres à beaucoup de ses activités sont vitales pour le rôle de plus en plus important qu'il



II. Normativa internacional

joue en tant que tribune pour toute l'Europe. Dans la mise en oeuvre de ses activités, il continuera à accorder une attention particulière aux besoins des Etats d'Europe centrale et orientale et à promouvoir le transfert d'informations et d'expertise entre les pays européens en matière de lutte contre l'abus des drogues illicites, et à intensifier la création de réseaux d'institutions et d'experts à travers le continent. De même, le Groupe soutient et contribue à promouvoir la coopération sous-régionale ainsi que la coordination régionale au sein d'organisations comme celles appartenant au système des Nations Unies.

Une coopération étroite est entretenue avec toutes les autres instances internationales appropriées, en particulier les structures établies par l'Union européenne telles que l'OEDT et EUROPOL, les organisations appartenant au système des Nations Unies telles que le PNUCID, l'OICS, l'OMS et l'UNESCO, et les organisations spécialisées comme l'OIPC-Interpol, l'OMD et l'OIT, ainsi que les principales ONG internationales. Lors de l'établissement de ce programme de travail, une des préoccupations principales a été d'éviter la duplication des efforts ou les secteurs d'activités que d'autres organisations pourraient traiter plus efficacement, et de rechercher une synergie et une valeur ajoutée, y compris, si possible, en recourant à une action commune. Ces principes continueront à être appliqués lors de la décision de chaque action spécifique dans le cadre du programme de travail.

Toutes les activités du programme sont sous-tendues par la préoccupation des aspects éthiques du combat à mener contre les drogues illicites, en accord avec les idéaux et principes fondamentaux du Conseil de l'Europe.

Activités

Pour la période à venir, le Groupe entreprendra des activités dans les domaines définis plus loin.

Conformément à son rôle d'innovateur et de catalyseur, il accordera une attention particulière dans chaque domaine aux aspects liés aux tendances émergentes concernant l'abus des drogues, tendances qui ont été au centre des discussions ministérielles à la présente réunion.

Dans la poursuite de ses activités, le Groupe cherchera à améliorer la diffusion l'expérience et des résultats obtenus et à promouvoir les flux d'information entre responsables politiques, les administrations, les professionnels et les chercheurs.

Les activités détaillées figurant dans ce programme de travail seront planifiées sur une base annuelle par les Correspondants Permanents du Groupe en fonction des ressources disponibles. En vue d'obtenir un complément à ces ressources, qui sont par essence limitées, un effort sera entrepris, si possible, pour rechercher un financement extérieur spécifique pour certains projets, en particulier par le biais de contributions volontaires au budget et par le partenariat.

1. Nouvelles tendances de l'abus de drogues

Outre les questions spécifiques exposées ci-dessous, et tenant compte de la complexité du phénomène, le Groupe établira un bilan —de façon intégrée recoupant tous les secteurs— des questions liées aux changements intervenant sur la scène de la drogue. Ce bilan insistera sur la nécessité de surveiller au moment opportun les nouvelles tendances, qu'il s'agisse de nouvelles substances, en particulier celles uti-



II. Normativa internacional

lisées en dehors des cultures traditionnelles de consommation des drogues, des caractéristiques des populations de consommateurs, des voies d'administration ou des conséquences sociales ou sanitaires. L'analyse des facteurs culturels qui influencent le développement de ces tendances et la promotion de l'échange d'informations sur les moyens d'y répondre seront également entreprises.

Objectif: définition des mécanismes de surveillance, identification des besoins en recherche et échange d'informations.

2. Prévenir le recours aux drogues et informer le public

Parmi les questions à examiner figurent l'accès à des informations fiables sur les questions de drogue pour des populations déjà confrontées à ces phénomènes, les campagnes novatrices dans les médias ciblant certains phénomènes ou groupes spécifiques, les stratégies de prévention primaire s'adressant en particulier aux enfants d'âge scolaire, les interventions de prévention ciblées sur certains groupes spécifiques et les approches préventives applicables aux nouveaux phénomènes d'utilisation des drogues. Les efforts actuels pour codifier les stratégies préventives efficaces et diffuser l'information aux personnes responsables des politiques et de la mise en oeuvre des programmes continueront à être développés.

Objectif: évaluation et diffusion d'expériences ayant fait leurs preuves, formation, échanges d'informations, et projets-pilotes pour tester les propositions.

3. Thérapie et soins.

L'examen des thérapies et soins destinés aux usagers de drogues sera centré sur l'adaptation des services aux nouveaux besoins en tenant compte de la nécessité de garantir l'efficacité et la qualité des services. En s'appuyant sur les travaux existants, on accordera une attention particulière à l'intégration des services dans la communauté, spécialement sur le plan local, aux initiatives multidisciplinaires impliquant le secteur du volontariat, aux stratégies d'intervention précoce, aux programmes destinés aux groupes minoritaires, aux questions propres aux femmes, aux services destinés aux jeunes et aux enfants des usagers de drogues et aux programmes pour les personnes abusant de stimulants illicites. Les activités de recherche liées en particulier aux protocoles novateurs seront encouragées et les implications qui en découlent dans le domaine de la formation seront examinées.

Objectif: diffusion des expériences ayant fait leurs preuves, établissement de banques-ressources dans des secteurs spécifiques, identification des besoins en recherche, formation et évaluation, mise en place de réseaux de professionnels.

4. Réhabilitation, réinsertion, questions liées au monde du travail.

La réinsertion des toxicomanes au sein de la communauté représente un élément important de la stratégie à long terme pour leur prise en charge, ce qui n'a pas été suffisamment pris en considération auparavant. En plus des programmes de réinsertion s'appuyant sur la communauté en tant que telle, on se penchera sur des questions telles que le logement, les possibilités d'emploi et les autres services sociaux.

Objectif: diffusion des expériences ayant fait leurs preuves, mise en réseaux de professionnels, projets-pilotes pour tester les propositions.



II. Normativa internacional

5. Réduction des effets nuisibles sur l'individu et la société

On continuera à examiner les stratégies novatrices de réduction des risques visant notamment la transmission du VIH aussi bien dans les populations à forte qu'à faible prévalence, la transmission de l'hépatite et d'autres maladies infectieuses. Des travaux seront entrepris pour étudier le lien entre abus de drogues et accidents de la route. Cela inclura un examen de la situation, de la législation, des méthodes de contrôle et des interventions préventives.

Objectif: échange d'informations, identification des besoins en recherche et encouragement de l'expérimentation sur le terrain.

6. Epidémiologie et statistiques.

Les travaux en cours depuis 1982 dans ce domaine vont être progressivement réorientés notamment à la lumière des programmes des différentes organisations spécialisées. Une surveillance continue par le biais du réseau multivilles sera accompagnée de l'élaboration et de l'expérimentation de nouveaux instruments et méthodologies, en mettant l'accent sur la recherche qualitative et en élargissant le rôle de formation du groupe épidémiologie dans de nouveaux pays. Des instruments de contrôle des nouvelles tendances de l'abus de drogues feront l'objet d'une priorité spécifique. Le Groupe s'attachera également à améliorer la diffusion des résultats obtenus.

Objetif: recueil et diffusion des données, développement d'instruments, initiatives de formation.

7. Questions pénales.

De nouveaux travaux seront développés dans un contexte multidisciplinaire en ce qui concerne le traitement réservé aux délinquants toxicomanes par le système pénal. L'accent sera mis sur l'étude de la relation entre la consommation de drogues et la délinquance, sur les interventions antérieures à la condamnation et sur les services dont disposent les tribunaux dans l'application des sanctions pénales et non pénales, avec une référence spéciale aux délinquants consommateurs de drogues non dépendants. On examinera également certains aspects du contrôle de l'abus de drogues en prison dans la mesure où ces aspects ne sont pas traités par d'autres organisations. Les problèmes survenant dans l'application de nouvelles législations seront également pris en considération. La coopération entre le système judiciaire et les autres services (sociaux, sanitaires, etc.) constituera un élément de base et une préoccupation majeure dans tous ces secteurs.

Objectif: identification/étude des problèmes, échange d'informations et d'expérience.

8. Mesures pour lutter contre le trafic.

L'examen de mesures opérationnelles, sur le plan national et international, continuera à être centré sur la coopération inter-services entre toutes les forces de l'ordre et les douanes dans des situations spécifiques. Le réseau des aéroports sera étendu, et les possibilités pour une éventuelle collaboration avec les pays-sources seront examinées. Des travaux exploratoires seront menés dans des lieux tels que les ports maritimes et fluviaux et les zones frontalières terrestres en vue d'identifier des problèmes potentiels nouveaux ou des perspectives d'intensifier et d'améliorer la



II. Normativa internacional

coopération. Un bilan sera fait des mécanismes de coordination nationaux et internationaux couvrant l'échange des renseignements et le recours à des techniques telles que la livraison contrôlée en vue de garantir que les expériences ayant fait leurs preuves fassent l'objet d'une diffusion dans toute l'Europe.

Objectif: mise en réseaux, identification des problèmes.

9. Mesures de contrôle des stupéfiants, précurseurs, substances chimiques essentielles et substances psychotropes.

La mise en oeuvre des mesures de contrôle au titre des Conventions de 1961, 1971 et 1988 sera suivie de près. Les questions à considérer comprennent le régime appliqué à certains cas spécifiques comme les kits d'essai, les contrôles sur le détournement de substances psychotropes dans l'industrie, le commerce et les pharmacies, ainsi que les mesures visant à renforcer l'efficacité des contrôles des précurseurs et des substances chimiques essentielles. On portera une attention particulière à la tendance des producteurs illégitimes de drogues synthétiques à diversifier les produits chimiques qu'ils utilisent à mesure que s'exercent effectivement des contrôles sur les sources existantes. Il conviendra de souligner l'importance des contrats volontaires, des échanges d'informations et de la coopération avec l'industrie.

Objectif: examen des réglementations, diffusion des expériences ayant fait leurs preuves, promotion de la coopération entre les administrations et avec l'industrie.

10. Coûts de la toxicomanie.

En plus de l'intérêt qu'il portera dans tout son programme à une analyse de l'efficacité des interventions du service, le Groupe cherchera à promouvoir l'évaluation globale des politiques et des programmes de lutte contre la drogue ainsi que la recherche destinée à améliorer la connaissance des coûts que représente l'abus de drogues pour la société, des coûts en termes de santé publique, du rapport coût/bénéfice des interventions et du retour sur l'investissement dans des secteurs tels que les services de traitement. Il jouera le rôle d'une tribune pour l'échange d'informations et d'expérience dans ces domaines entre les administrations des Etats membres et entre les chercheurs et les administrations.

Objectif: promotion de la recherche et d'initiatives d'évaluation, échange d'informations.

11. Coopération régionale et sous-régionale.

Le Groupe continuera à participer, par le biais des programmes du Conseil de l'Europe et des projets spécifiques impliquant un financement extérieur, à l'effort international pour apporter de l'expertise, dans les domaines législatifs et dans celui du développement de programmes, aux pays désirant améliorer l'efficacité de leurs systèmes nationaux pour lutter contre l'abus et le trafic de drogues. Il continuera également à se pencher sur les mécanismes de contrôle internationaux de lutte contre la drogue au niveau européen et à contribuer à l'effort mondial pour améliorer leur fonctionnement. Il encouragera les efforts de coordination dans les forums sous-régionaux, y compris des initiatives nouvelles dans la région méditerranéenne.

Objectif: assistance technique, conférences ad hoc, bilan de la coopération internationale.



II. Normativa internacional

12. Formation.

En s'appuyant sur le programme de formation en cours pour les professionnels spécialisés dans la réduction de la demande, le Groupe cherchera à promouvoir les activités de formation, y compris la formation des formateurs, dans toute la région et à diffuser des matériels de formation. Il continuera à développer son propre programme de bourses.

Objectif: activités de formation, préparation de matériels, création de réseaux.

13. Recherche.

La nécessité d'intensifier l'effort de recherche dans tous les secteurs concernés par l'abus des drogues est reconnue. Le Groupe cherchera à soutenir les initiatives en Europe visant à améliorer l'articulation des activités de recherche nationales, à faciliter l'accès aux résultats de la recherche (en particulier pour les pays non couverts par les initiatives prises à cet égard par l'Union européenne) et à améliorer l'interconnexion entre les résultats de la recherche et la formulation de politiques.

Objectif: promotion de l'articulation, de la mise en réseaux et de l'échange d'informations.

